
Présidence : Kazakhstan

806ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 22 avril 2010

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 11 h 50

2. Président : Ambassadeur K. Abdrakhmanov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE CALENDRIER ET LES AUTRES MODALITÉS D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2010 SUR LA DIMENSION HUMAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 936 (PC.DEC/936) sur l'ordre du jour, le calendrier et les autres modalités d'organisation du Séminaire de 2010 sur la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Développements récents au Kirghizistan et visite que le Président en exercice a effectuée à Bichkek le 20 avril 2010* : Président, Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/76/10 OSCE+), Kirghizistan (PC.DEL/289/10), Espagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/285/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/278/10), Fédération de Russie (PC.DEL/288/10), Biélorussie

- b) *Peine de mort aux États-Unis d'Amérique* : Espagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/287/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/280/10)
- c) *Lutte contre la corruption dans l'espace de l'OSCE* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/281/10)
- d) *Affaire du journaliste Ernest Vardanean* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/279/10), Espagne-Union européenne (PC.DEL/286/10), Moldavie (PC.DEL/292/10)
- e) *Urgence humanitaire au Tadjikistan* : Tadjikistan (PC.DEL/282/10), Espagne-Union européenne, États-Unis d'Amérique, Ouzbékistan (PC.DEL/290/10)

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE**

- a) *Visite du Président du Kazakhstan et du Président en exercice en République de Corée les 21 et 22 avril 2010* : Président
- b) *Participation du Président en exercice à une réunion du Conseil de l'Assemblée des peuples du Kazakhstan tenue à Astana le 19 avril 2010* :
Président

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Cours de formation sur la médiation organisé conjointement par l'ONU et l'OSCE à Sandö (Suède), du 8 au 14 avril 2010 (SEC.GAL/75/10 OSCE+)* :
Secrétaire général
- b) *Réunion d'experts tenue à Varsovie le 14 avril 2010 sur la protection des droits de l'homme dans le cadre du retour dans leurs pays d'origine des personnes victimes de la traite (SEC.GAL/75/10 OSCE+)* : Secrétaire général
- c) *Atelier de l'Unité d'action contre le terrorisme sur les instruments juridiques universels de lutte contre le terrorisme adoptés en 2005 devant se dérouler à Vienne les 29 et 30 avril 2010 (SEC.GAL/75/10 OSCE+)* : Secrétaire général
- d) *Conférence sur le renforcement de la coopération régionale en Asie centrale pour la promotion d'une énergie stable et fiable en Eurasie devant se tenir à Achgabat les 3 et 4 mai 2010 (SEC.GAL/75/10 OSCE+)* : Secrétaire général

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Fermeture d'un réacteur au plutonium en Fédération de Russie :*
Fédération de Russie
- b) *Élections présidentielles devant se dérouler en Pologne le 20 juin et le 4 juillet 2010 :* Pologne

4. Prochaine séance :

Jeudi 29 avril 2010 à 10 heures, Neuer Saal



806ème séance plénière

PC Journal No 806, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION No 936
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITÉS
D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2010
SUR LA DIMENSION HUMAINE

Varsovie, 17 – 19 mai 2010

**Renforcement de l'indépendance de la magistrature et de l'accès du public
à la justice**

I. Ordre du jour

1. Ouverture du Séminaire
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Débat dans le cadre de quatre groupes de travail
4. Séance plénière de clôture : récapitulatif des travaux et clôture du Séminaire

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. Le Séminaire s'ouvrira le lundi 17 mai 2010 à 10 heures et se terminera le mercredi 19 mai 2010 à 18 heures.
2. Toutes les séances plénières et séances des groupes de travail seront ouvertes à l'ensemble des participants.
3. La séance plénière de clôture, prévue pour l'après-midi du 19 mai 2010, portera principalement sur des propositions et des recommandations concrètes concernant les solutions aux questions examinées dans le cadre des séances des groupes de travail.
4. Les séances plénières et les séances des groupes de travail se tiendront conformément au programme de travail ci-après.

5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.
6. Les règles de procédure de l'OSCE et les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine (Décision No 476 du Conseil permanent) seront suivies, *mutatis mutandis*, lors du Séminaire. Les lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision No 762 du Conseil permanent) seront également prises en considération.
7. Les débats au cours des séances plénières et des séances des groupes de travail seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

Groupe de travail I : Administration de la justice avec un accent particulier sur les conseils de la magistrature

- Composition des conseils de la magistrature, nomination et révocation de leurs membres
- Compétences des conseils de la magistrature dans l'administration de la justice
- Pouvoirs des conseils et mécanismes pour protéger les juges des influences abusives
- Rôle des autres organes garants de l'autonomie judiciaire dans l'administration de la justice
- Rôle des pouvoirs exécutif et législatif dans l'administration de la justice
- Rôle des présidents des tribunaux dans l'administration de la justice

Groupe de travail II : Sélection des juges : critères et procédure

- Critères en vue d'assurer la sélection des candidats les plus qualifiés pour la profession judiciaire
- Examens écrits et entretiens personnels, systèmes d'évaluation transparents
- La procédure de sélection et son impartialité et sa transparence pour les candidats et le public
- Nomination des juges et pouvoirs de l'autorité chargée des nominations

Groupe de travail III : Responsabilité des juges

- Responsabilité et professionnalisme des juges : discipline et normes de déontologie
- Immunité des juges, peines applicables à ces derniers dans l'exercice de leurs fonctions
- Équilibre entre la responsabilité des juges et l'indépendance nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions

- Résultat des recours et responsabilité des juges : conséquences de l’infirmité de jugements pour les juges

Groupe de travail IV : Accès du public à la justice

- Meilleures pratiques en matière d’accès à la justice
- Meilleures pratiques en matière d’accès aux tribunaux dans les zones rurales et isolées
- Accès à un avocat dans les affaires civiles, administratives et pénales
- Aide juridictionnelle pour les affaires non pénales : modèles et mécanismes pour faciliter un meilleur accès à la justice
- Exécution des jugements : défis et solutions

Programme de travail

Horaire de travail : 10 heures – 13 heures.
15 heures – 18 heures

	Lundi 17 mai 2010	Mardi 18 mai 2010	Mercredi 19 mai 2010
Matin	Séance plénière d’ouverture	Groupe de travail II	Groupe de travail IV
Après-midi	Groupe de travail I	Groupe de travail III	Séance plénière de clôture